



Réunion d'information Taxe de séjour 2 mars 2023





A quoi sert la taxe de séjour ?

touristique local.

d'accueil, d'actions marketing...

- La taxe de séjour est affectée, conformément à la loi, au budget de l'Office de tourisme. Elle lui permet plus particulièrement :
 - D'améliorer les moyens de financement du développement
 - De développer les services en termes de promotion touristique,
 - Ces actions ont pour but de développer la fréquentation touristique.

Exemples d'actions financées en 2022 grâce au produit de taxe de séjour collecté en 2021

- Brochures touristiques (Pass'vacances, carnet d'inspiration, magazine...)
- Actions de communications collectives avec les OT du Béarn (partenariat France Bleu Béarn, Hebdo de l'été)
- Participation à des salons touristiques (Bordeaux fête le Vin, Salon du Vin et de la Gastronomie de Morlaàs)
- Actions marketing avec l'ADT (replay, clip cinéma, TV segmentée)
- Encarts publicitaires (Pyrénées Magazine, Bigorre Mag)

La taxe de séjour au réel

onéreux dans des hébergements touristiques.

périodiquement à la collectivité.

- Elle doit être réglée par toute personne séjournant à titre
- Elle est économiquement neutre pour les hébergeurs qui en ajoutent le montant à leur facture et la reversent
 - Au réel, c'est le touriste qui règle la taxe de séjour.

Les tarifs de la taxe

- Les hébergements classés ont un tarif fixe de taxe de séjour qui dépend de leur classement
- Les chambres d'hôtes et auberges collectives sont dans la même tranche tarifaire que les établissements 1*
 - Pour les hébergements non classés, le tarif est proportionnel au tarif de location (réforme de 2019)
- La taxe addionnelle départementale de 10 % s'ajoute à ces tarifs
 - Attention ! Les labels (clés, épis...) ne font plus office de classement depuis le 1^{er} janvier 2019

Grille tarifaire 2023

Catégories d'hébergements

- Palaces
- Hôtels, résidences de tourisme et meublés de touris
- Hôtels, résidences de tourisme et meublés de touris
- Hôtels, résidences de tourisme et meublés de touris
- Hôtels, résidences de tourisme et meublés de touris
- Hôtels, résidences de tourisme et meublés de touris
- Villages de vacances 1, 2, 3, 4, 5*
- Chambres d'hôtes
- Auberges collectives
- Terrains de camping/caravanage 3, 4 et 5*
- Tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes
- Emplacement aires de camping-car par tranche c
- Terrains de camping/caravanage 1 et 2*
- Tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes

 Tout hébergement en attente de classement ou sa classement à l'exception des hébergements de pleis chambres d'hôtes et auberges collectives (montant plafonné à 0,77 € par personne assujettie et par nuit)



	Tarif CCPN	TATS	Total
sme 5* sme 4*	0,70 €	0,07 €	0,77 €
sme 3* sme 2* sme 1*	0,50 €	0,05 €	0,55 €
de 24h			
	0,20 €	0,02 €	0,22 €
ins n air, journalier	5 %	0,5 %	5,5 %

Les exonérations

Les mineurs de moins de 18 ans ;

sur le Pays de Nay;

d'un relogement temporaire.

- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou
 - **Tous les autres cas d'exonération ou de réductions** ne sont plus valables.

Calcul de la taxe proportionnelle

Prix de la nuitée : 50€ / 4 occupants = 12,50€ par nuitée

10% de 0,63€ = 0,06€

- **EXEMPLE 1 :** Une famille composée de 2 adultes et 2 enfants mineurs ayant séjourné 7 nuits dans un meublé non classé au prix de 50€ HT la nuit.

 - Tarif de la taxe par nuitée : 5% de 12,50€ = 0,63€ de taxe de séjour
 - taxe additionnelle départementale s'ajoute à ce montant :
 - Taxe de séjour à facturer : (0,63€ + 0,06€) x 2 assujettis x 7 nuits = 9,66 €

Calcul de la taxe proportionnelle

- Prix de la nuitée : 100€ / 4 occupants = 25€ par nuitée
- Tarif de la taxe par nuitée : 5% de 25€ = 1,25€ de taxe de séjour
- Or le montant de la taxe de séjour intercommunale est plafonné à 0,70€
 - La taxe additionnelle départementale s'ajoute à ce montant : 10% de 0,70€ = 0,07€

EXEMPLE 2 : Une famille composée de 2 adultes et 2 enfants mineurs ayant séjourné 5 nuits dans un meublé non classé au prix de 100€ HT la nuit.

Taxe de séjour à facturer : (0,70€ + 0,07€) x 2 assujettis x 5 nuits = 7,70€

Un outil de calcul à votre disposition https://paysdenay.taxesejour.fr/

Pour calculer le montant à percevoir :



CLIQUEZ SUR LE TARIF OU LE POURCENTAGE ci-dessous

Catégories d'hébergements

Palaces

Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tou

Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tou

Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tou

Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tou villages de vacances 4 et 5 étoiles

Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de touris villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives

Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et to d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements d camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 he

Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance

Hébergements en attente de classement ou sans classement, à l'exception catégories d'hébergements mentionnées ci-dessus (tarif proportionnel au co

(*) Taxe additionnelle de 10 % au profit du conseil départemental des Bouches-du-Rhône incluse.

	Tarif taxe (*)
	4,40 €
urisme 5 étoiles	3,30 €
urisme 4 étoiles	2,53 €
urisme 3 étoiles	1,65 €
urisme 2 étoiles,	0,99€
sme 1 étoile,	0,88€
out autre terrain ans des aires de eures	0,66€
t autre terrain œ	0,22€
des autres ût de la nuitée)	5,00 % + tax additionnelle
hes-du-Rhône incl	USe

SAISISSEZ vos informations

> Calcul du montant à percevoir pour un séjour

5,00 % + taxe additionnelle (Taux applicable)

100	Tarif de la nuit HT (en euros)
4	Nombre d'occupants
7	Nombre de nuits
3	Nombre de personnes assujetties non exonérées

- Tarif de la nuit / Nombre d'occupants = 25,00€
- 5% de 25,00€ soit 1,25€
- Tarif taxe de séjour = 1,25€ + 10% de 1,25€ (taxe additionnelle départementale) soit 1,38€
- À collecter : 1,38€ (tarif de la taxe de séjour) x 7 (nombre de nuits) x 3 (nombre d'assujettis)

21 NUITÉES soit **28,98€**

Les tarifs de la taxe de séjour doivent être affichés dans l'établissement.

Quel que soit le canal de commercialisation, la taxe de séjour est dûe

Airbnb

HomeAway Abritel

Le Bon Coin

Booking

Gîtes de France

Autres sites web dont étrangers

Agences immobilières

- Les opérateurs numériques intermédiaires de paiements doivent collecter la taxe de séjour depuis le 1^{er} janvier 2019
 - **Attention !** Vérifiez sur la facture de l'opérateur numérique si la taxe de séjour y est bien mentionnée :
 - soit ce séjour a fait l'objet d'une collecte par l'opérateur numérique et vous n'avez rien à collecter ni à déclarer
 - soit ce séjour n'a fait l'objet d'aucune collecte par l'opérateur numérique et vous devez collecter vous-même la taxe de séjour, la déclarer et la reverser.



Dématérialisation : un portail d'information, de déclaration et de paiement en ligne

Masquer le contenu

D

4

Paus de

PLATEFORME D'INFORMATION, DE DÉCLARATION ET DE PAIEMENT DES TAXES DE SÉJOUR DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE NAY

La taxe de séjour est instituée sur le territoire

Le produit de la collecte de cette taxe est affecté aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique de la commune ou du groupement ou aux dépenses relatives à des actions de protection et de gestion des espaces naturels à des fins touristiques.

👚 Meublés de tourisme et chambres d'hôtes

Prenez connaissance de vos obligations déclaratives et effectuez vos déclarations préalable





✓ Être informé Trouver des réponses ✓ Déclarer en ligne ✓ Reverser en ligne ✓ Obtenir vos reçus

https://paysdenay.taxesejour.fr/

Le courriel d'activation de compte

1 - Accédez au courriel depuis votre boite mail Cliquez sur le bouton « J'active mon compte » du courriel d'activation

		/		
🗮 Nouveau courrier	ち Répondre 🗸 🛍 Supprimer 🖯 Archiver 🚫 Courrier indésirable 🗸 🚿 Ranger 🗈 Déplacer vers 🗸 🧔 Catégoriser 🗸 \cdots	↑ ↓ × • Au moins 8 c	aractères	
✓ Dossiers	Activation de votre compte de télédéclarant de la taxe de séjour	 Au moins 1 n 	ninuscule	
 ✓ Dossiers ☑ Boîte de réc 7 ☑ Courrier indés 4 ☑ Brouillons 6 ☑ Éléments envoyés ☑ Éléments suppri 1 	Dossiers Activation de votre compte de télédéclarant de la taxe de séjour Boite de réc 7 Courrier indés 4 4 Brouillons 6 Édéments envoyés 51 voits vous soustrayez à vos obligations vous risquez une taxation d'office tel que le prévoit la loi dans l'Article L2333-38. Nous avons soubalité que la procédure de déclaration et de reversement devienne simple et rapide. Pour cela, nous avons créé une plateforme we Vous trouverez sur le portail d'information de cette plateforme les informations administratives, les références législatives et réglementaires en vig Vous serez linvité hours et voite compte de nuitées effectuées dans votre établissement le mois précédent ainsi que le montant de la taxe de voit e declarer, vous devez activer votre compte pour vous connecter à votre espace personnel. Justivez votre compte heux, vur en cliquant sur le bouton d'activation de votre compte cl-dessous : Jettive non compte I lie in n'est pas actif, conies totle? l'adresse internet cl-dessous dans votre navigateur (Nota bene : évitez d'utiliser internet explorer) : https://agglolarochelle.taxesejour.fr/register Une fois votre compte activé vous vous sous connectez avec votre adresse mail et le mot de passe que vous avez choisi. Lorsque vous aurze déclaré tous les mois d'une période reversement un étar récrainituitif des commes à reverser pour certe na étiode scon a doité du former service de les les commes de la taxe de séjour aurète de les les commes de la taxe de séjour aurète service du te les commes de la taxe de séjour aurète servite du te la taxe de s	 Au moins 1 minuscule Au moins 1 majuscule Au moins 1 chiffre Au moins 1 chiffre Au moins 1 caractère spécial parmi ?!#%\$ Activation de votre compte de télédéclaration taxesejour.fr Vous n'avez pas encore activé votre compte ? Créez votre mot de passe Ourriel Mot de passe VOUS AVEZ REÇU		
		Votre mot de passe doit vérifier toutes ces conditions : Au moins 8 caractères Au moins 1 minuscule Au moins 1 majuscule Au moins 1 chiffre Au moins 1 caractère spécial parmi ?!#%\$ ENREGISTRER ET ACTIVER MON COMPTE <u>RETOUR À LA PAGE DE CONNEXION</u>	DÉCOUVREZ LA PROCÉDURE EN 90 SECONDES 01:16	

2 - Créez votre mot de passe

Attention, pour des raisons de sécurité, il doit contenir :

- mi?!#%\$





Le courrier postal d'activation de compte

Dans le cas où votre adresse mail est inconnue des services de la collectivité, vous recevez un courrier postal dans lequel est renseigné votre **code d'activation**.



Objet : Taxe de Séjour

Madame, Monsieur,

En tant qu'hébergeur sur le territoire de Xxxxxxxx Xxxxxxx Xxxxxxxx, vous devez collecter la taxe de séjour auprès des touristes qui séjournent chez vous. Celle-ci permet le développement de l'attractivité touristique de notre territoire.

Nous avons souhaité que la procédure de reversement soit la plus simple possible. Aussi avons-nous créé une plateforme web : **https://xxxxxx.taxesejour.fr** sur laquelle vous devrez tous les mois avant le 15, nous déclarer le nombre de nuitées effectuées dans votre établissement le mois précédent ainsi que le montant de la taxe de séjour.

Pour pouvei. de la télédéclaration ci-joint.

Activer votre compte à l'aide de votre adresse mail : dev@nouveauxterritoires.fr Votre code d'activation : 471d5254

Si vous ne pouvez par utilizer le plateforme web, cous devez déclarer par courrier postal, avant le 10 de chaque mois, le nombre de nuitées effectuées dans votre établissement le mois précédent. Envoyez pour cela le formulaire du registre du logeur papier dûment rempli. Pour obtenir ce formulair contactez votre service taxe de séjour.

À partir des données que vous nous aurez communiquées chaque mois, les sommes à reverser seront automatiquement calculées chaque fin de xxxxxxx sur un état récapitulatif. Vous pourrez alors reverser la taxe facilement directement en ligne depuis vitre compte, par virement bancaire ou en nous retournant par courrier postal un chèque accompagné de cet état récapitulatif signé à : Votre collectivité - 0 rue Adresse - Code postale VILLE.

Vous trouverez sur **https://xxxxxx.taxesejour.fr** toutes les informations administratives ainsi que les références législatives et réglementaires en vigueur.

Pour tout renseignement complémentaire ou en cas d'erreur dans les données vous concernant, n'hésitez pas à prendre contact avec notre service taxe de séjour à l'adresse : **xxxxxxx@taxesejour.fr** ou au **00 00 00 00**.

Dans l'attente, veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations distinguées.

XXXXXXXX XXXXXXX Président de Xxxxxxxx XxxxxxXX XxxxxxXX

Votre Collectivité 00 adresse - code postal VILLE Tel. 00 00 00 00 | xxxxxxx@taxesejour.fr | https://xxxxxxx.taxesejour.fr

Ville, 00/00/2019

Madame, Monsieur, XXXXXXXX Xxxxxx 00 Xxxxxxx XXXXXX XXXXXXX 00000 VILLE Ce courrier postal est accompagné d'une fiche d'aide à l'activation de votre compte.

Pour dos raisons do sócuritó ot	DE D'ACTIVATION REÇU	PAR COURRIER POSTAL
Les navi	d'ergonomie, vous devez u gateurs supportés sont :	utiliser les navigateurs dans leur version la plus récente. Chrome, Firefox, Safari, Edge.
PAGE D'ACCUEIL DU SITE D'INFO	RMATION SUR LA TA	(E DE SÉJOUR : https://tosse.taxesejour.fr
1		
Rendez-vous sur la page d'accuei	de séiour :	Cliquez sur « Je déclare mes nuitées » En haut à droite de votre page accue
https://tosse taxesejour fr		JE DÉCLARE MES NUITÉES!
https://tosse.taxesejour.in		
CONNEXION À LA PLATEFORME DE DÉCLARATIO	IN ET DE REVERSEMENT TAXESEJO	UR.FR
3	ACTIVEZ VOTRE COMPTE	
CONNECTEZ-VOUS À VOTRE ESPACE	Si vous avez reçu votre code d'activation pr À condition de ne pas l'avoir déjà (ar voie postale.
samatatione d'array : - alla actual ante compte et cellé estre met de pesse - dévitable estre met de pesser s' esus anne déjà un compte avant le 1° januar	ACTIVER MON COMPTE	
Countrie du compte		4
Kins de passe O S Kins de passe O S	REINITIALISEZ VOTRE MOT DE PASSE veux aviez déjà eu un compte sur la plateforme avant le Si veux ne neux souvenez plus de votre mot de	Saisissez votre code d'activation et votre courriel
	A condition gue votre comple all digit del actue	VOUS N'AVEZ PAS ENCORE CRÉÉ VOTRE COMPTE ? Saisissez votre code d'activation et le courriel de votre compte de télédéclaration
to cost. Dartina para à ma camenciar	Informati mai ja studiada accidente	Courriel
		Code d'activation
		Enrodictron et activer man compte
Communiqué dans le courrier	postal que vous avez reçu	chegistier et activer mon compte
VOTRE COMPTE EST AC VOUS VENEZ DE REÇEVOIR UN COURR courriel@exemple.fr Pour finaliser l'activation de votre compte, con:	TIVÉ IEL À L'ADRESSE sultez ce courriel votre mot de passe.	B Sélectionnez votre statut et remplissez les champs associés.
et cliquez sur le lien qui vous permettra de choisir ATTENTION : Ce lien a une durée de validité	de 60 minutes.	ACTIVATION DE VOTRE COMPTE TAXESEJOUR.FR VOUS ÉTES ? Particulier Société
et cliquez sur le lien qui vous permettra de choisir ATTENTION : Ce lien a une durée de validité Dans votre boite mail, cliquez sur le	lien qui vous	ACTIVATION DE VOTRE COMPTE TAXESEJOUR.FR VOUS ÉTES ? Particulier Société Nom Prénom Acceptation de la <u>Politique de Confidentialité</u>
 attended en en	lien qui vous asse.	ACTIVATION DE VOTRE COMPTE TAXESEJOUR.FR VOUS ÉTES ? Particulier Société Nom Prénom Acceptation de la <u>Politique de Confidentialité</u> Précédent Suivant
Dans votre boite mail, cliquez sur le permettra de choisir	lien qui vous asse.	ACTIVATION DE VOTRE COMPTE TAXESEJOUR.FR VOUS ÉTES ? Particulier Société Nom Prénom Acceptation de la <u>Politique de Confidentialité</u> Précédent Suivant
ATTENTION : Ce lien a une durée de validité Dans votre boite mail, cliquez sur le permettra de choisir bitotin mail Stotem mail	lien qui vous asse.	ACTIVATION DE VOTRE COMPTE TAXESEJOUR.FR VOUS ÉTES ? Particulier Société Nom Prénom Acceptation de la Politique de Confidentialité Précédent Suivant B Saisissez la commune et l'adresse de votre hébergement
biotominat	lien qui vous asse.	ACTIVATION DE VOTRE COMPTE TAXESEJOUR.FR VOUS ÉTES ? Particulier Société Nom Prénom Acceptation de la Politique de Confidentialité Précédent Suivant B Saisissez la commune et l'adresse de votre hébergement ACTIVATION DE VOTRE COMPTE TAXESEJOUR.FR
ATTENTION : Ce lien a une durée de validité Dans votre boite mail, cliquez sur le permettra de choisir Dans votre boite mail, cliquez sur le permettra de créer votre mot de p Dans votre logie de séjoer Maria Sarana de séjoer Metre Sarana d	de 60 minutes.	ACTIVATION DE VOTRE COMPTE TAXESEJOUR.FR VOUS ÉTES ? Particulier Société Nom Prénom Acceptation de la Politique de Confidentialité Précédent Suivant B Saisissez la commune et l'adresse de votre hébergement ACTIVATION DE VOTRE COMPTE TAXESEJOUR.FR Merci de renseigner l'adresse de votre hébergement Addresse de l'hébergement
ATTENTION : Ce lien a une durée de validité ATTENTION : Ce lien a une durée de validité Dans votre boite mail, cliquez sur le permettra de créer votre mot de p bioton mai Sinice Tans de Séjon Sini	de 60 minutes.	ACTIVATION DE VOTRE COMPTE TAXESEJOUR.FR VOUS ÊTES ? Particulier Société Nom Prénom Acceptation de la Politique de Confidentialité Précédent Suivant B Saisissez la commune et l'adresse de votre hébergement ACTIVATION DE VOTRE COMPTE TAXESEJOUR.FR Merci de renseigner l'adresse de votre hébergement Adresse de l'hébergement Complément d'adresse de l'hébergement
	de 60 minutes.	ACTIVATION DE VOTRE COMPTE TAXESEJOUR.FR VOUS ÉTES ? Particulier Société Nom Prénom Acceptation de la Politique de Confidentialité Précédent Suivant B Saisissez la commune et l'adresse de votre hébergement ACTIVATION DE VOTRE COMPTE TAXESEJOUR.FR Merci de renseigner l'adresse de votre hébergement Adresse de l'hébergement Complément d'adresse de l'hébergement Rechercher votre commune : Rechercher par nom ou par code postal
	de 60 minutes.	ACTIVATION DE VOTRE COMPTE TAXESEJOUR.FR VOUS ÉTES ? Particulier Société Nom Prénom Acceptation de la Politique de Confidentialité Précédent Suivant B Saisissez la commune et l'adresse de votre hébergement ACTIVATION DE VOTRE COMPTE TAXESEJOUR.FR Merci de renseigner l'adresse de votre hébergement Adresse de l'hébergement Complément d'adresse de l'hébergement Rechercher votre commune : Rechercher par nom ou par code postal Acceptation de la Politique de Confidentialité
ATTENTION : Ce lien a une durée de validité ATTENTION : Ce lien a une durée de validité Dans votre boite mail, cliquez sur le permettra de créer votre mot de p boton su	de 60 minutes.	ACTIVATION DE VOTRE COMPTE TAXESEJOUR.FR VOUS ÊTES ? Particulier Société Nom Prénom Acceptation de la Politique de Confidentialité Précédent Suivant B Saisissez la commune et l'adresse de votre hébergement ACTIVATION DE VOTRE COMPTE TAXESEJOUR.FR Merci de renseigner l'adresse de votre hébergement Adresse de l'hébergement Adresse de l'hébergement Rechercher votre commune : Rechercher par nom ou par code postal Acceptation de la Politique de Confidentialité Précédent Suivant
ATTENTION : Ce lien a une durée de validité ATTENTION : Ce lien a une durée de validité Dans votre boite mail, cliquez sur le permettra de créer votre mot de p buton sur	de 60 minutes.	ACTIVATION DE VOTRE COMPTE TAXESEJOUR.FR VOUS ÉTES ? Particulier Société Nom Prénom Acceptation de la Politique de Confidentialité Précédent Suivant B Saisissez la commune et l'adresse de votre hébergement ACTIVATION DE VOTRE COMPTE TAXESEJOUR.FR Merci de renseigner l'adresse de votre hébergement Adresse de l'hébergement Adresse de l'hébergement Rechercher votre commune : Rechercher par nom ou par code postal Acceptation de la Politique de Confidentialité Précédent Suivant
Construction of the second	Ide 60 minutes.	ACTIVATION DE VOTRE COMPTE TAXESEJOUR.FR VOUS ÉTES ? Particulier Société Nom Prénom Acceptation de la Politique de Confidentialité Précédent Suivant B Saisissez la commune et l'adresse de votre hébergement ACTIVATION DE VOTRE COMPTE TAXESEJOUR.FR Merci de renseigner l'adresse de votre hébergement Adresse de l'hébergement Complément d'adresse de l'hébergement Rechercher votre commune : Rechercher par nom ou par code postal Acceptation de la Politique de Confidentialité Précédent Suivant B Saisissez votre courriel et votre numéro de téléphone
Contraction of the second	de 60 minutes.	ACTIVATION DE VOTRE COMPTE TAXESEJOUR.FR VOUS ÉTES ? Particulier Société Nom Prénom Acceptation de la Politique de Confidentialité Précédent Suivant B Saisissez la commune et l'adresse de votre hébergement ACTIVATION DE VOTRE COMPTE TAXESEJOUR.FR Merci de renseigner l'adresse de votre hébergement Adresse de l'hébergement Complément d'adresse de l'hébergement Rechercher votre commune : Rechercher par nom ou par code postal Acceptation de la Politique de Confidentialité Précédent Suivant Complément Complément et votre numéro de téléphone ACTIVATION DE VOTRE COMPTE TAXESEJOUR.FR
Confirmation du nouveau mot de passe Confirmation du nouveau mot de passe	Ilen qui vous asse. In plateforme ma-cellectivitestamenjourfi Rip de terrormony lega de silvar. de de de convenze lega de silvar. de de convenze de silvar. de de de convenze lega de silvar. de de de de silvar. de de de de silvar. de de de silvar. de de de de silvar. de de de silvar. de de de de silvar. de de de de silvar. de de de de silvar. de de de de de de silvar. de de d	ACTIVATION DE VOTRE COMPTE TAXESEJOUR.FR VOUS ÉTES ? Particulier Société Nom Prénom Acceptation de la Politique de Confidentialité Précédent Suivant B Saisissez la commune et l'adresse de votre hébergement ACTIVATION DE VOTRE COMPTE TAXESEJOUR.FR Merci de renseigner l'adresse de votre hébergement Adresse de l'hébergement Complément d'adresse de l'hébergement Rechercher votre commune : Rechercher par nom ou par code postial Acceptation de la Politique de Confidentialité Précédent Suivant B Saisissez votre courriel et votre numéro de téléphone ACTIVATION DE VOTRE COMPTE TAXESEJOUR.FR Veuillez choisir vos identifiants de connexion
Confirmation du nouveau mot de passe Confirmation du nouveau mot de passe Confirmation du nouveau mot de passe	Ide 60 minutes.	ACTIVATION DE VOTRE COMPTE TAXESEJOUR.FR VOUS ETES ? Particulier Société Nom Prénom Acceptation de la Politique de Confidentialité Précédent Suivant B Saisissez la commune et l'adresse de votre hébergement ACTIVATION DE VOTRE COMPTE TAXESEJOUR.FR Merci de renseigner l'adresse de votre hébergement Adresse de l'hébergement Complément d'adresse de l'hébergement Rechercher votre commune : Rechercher par nom ou par code postal Acceptation de la Politique de Confidentialité Précédent Suivant B Saisissez votre courriel et votre numéro de téléphone ACTIVATION DE VOTRE COMPTE TAXESEJOUR.FR Veuillez choisir vos identifiants de connexion Courriel Confimation courriel

Comment gérer la taxe de séjour ?

- La percevoir auprès des touristes du 1^{er} janvier au 31 décembre
- Tous les mois, avant le 15, renseigner sur la plateforme le nombre de nuitées réalisées dans son établissement le mois précédent.
 - Le reversement intervient 3 fois par an en fin de période quadrimestrielle:
- taxe collectée du 1^{er} janvier au 30 avril : reversement du 1^{er} au 31 mai
- > taxé collectée du 1^{er} mai au 31 août: reversement du 1^{er} au 30 septembre
 - taxe collectée du 1^{er} septembre au 31 décembre: reversement du 1^{er} au 31 janvier

👉 Une procédure simple pour l'hébergeur



Je collecte la taxe de séjour auprès des touristes qui fréquentent mon hébergement avant leur départ.

Tous les mois, je renseigne sur la plateforme le nombre de nuitées collectées.

JE

DÉCLARE



Le 1^{er} du mois, vous recevez un mail vous invitant à déclarer vos locations du mois précédent





Taxe de séjour | Communauté de Communes Test...De Boîte de...tion - iCloud1 juin 2021 à 20:55 Invitation à déclarer la taxe de séjour pour le mois de mai 2021 À: jerome payany, Répondre à : dev@nouveauxterritoires.fr

Madame, Monsieur,

Le mois de mai 2021 est terminé.

Vous pouvez dès à présent déclarer le nombre de nuitées et le montant que vous avez collecté, pour le mois et le(s) hébergement(s) suivant(s) :

- La Vie Facile
- La Fantaisie
- Meublé loué 1

La date limite de déclaration est le 15 juin 2021.

Nous vous remercions de bien vouloir nous les communiquer en effectuant votre ou vos déclarations sur la plateforme.

Si vous avez oublié vos accès, cliquez sur le lien « Mot de passe oublié ? » de la page de connexion à la plateforme pour récupérer un nouveau mot de passe.

Sincères salutations,

Teste V4 1 - Taxe de séjour 1 rue du Lebel ZA plus 13010 Marseille Tél: 04 00 00 00 00 l dev@nouveauxterritoires.fr

Retrouvez tous vos services sur test1v4.taxesejour.fr

 \otimes



Accéder à votre compte

Renseignez votre adresse mail et le mot de passe que vous avez créé, puis cliquez sur « SE CONNECTER »



Votre plateforme évolue régulièrement pour tenir compte des évolutions législatives et réglementaires aux dates d'applications.

Pour des raisons de sécurité et d'ergonomie, vous devez utiliser les navigateurs web dans leur version la plus récente. Cliquez sur l'un des navigateurs suivants pour le télécharger ou le mettre à jour : Chrome, Firefox, Edge.

CONNEXION À LA PLATEFORME DE DÉCLARATION ET DE REVERSEMENT TAXESEJOUR.FR COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE

CONNECTEZ-VOUS À VOTRE ESPACE		
À condition d'avoir : - déjà activé votre compte et créé votre mot de passe - Réinitialisé votre mot de passe si vous aviez déjà un compte avant le 1 ^{er} jan	vier 2019.	
🔀 Courriel du compte		
f Mot de passe	Q	Si vous
Se souvenir de moi Mot de passe	e oublié ?	Si vous
SE CONNECTER		
Aidez-moi, j'arrive pas à me connecter		



ACTIVEZ VOTRE COMPTE

Si vous avez reçu votre code d'activation par voie postale. À condition de ne pas l'avoir déjà fait

ACTIVER MON COMPTE

RÉINITIALISEZ VOTRE MOT DE PASSE

aviez déjà eu un compte sur la plateforme avant le 1er janvier 2019. Si vous ne nous souvenez plus de votre mot de passe. À condition que votre compte ait déjà été activé.

RÉINITIALISER MON MOT DE PASSE

Informez-moi, je souhaite accéder aux modes d'emplo

Espace hébergeur



TAXE DEUne solutionSÉJOURNouveauxTerritoires

TOUANEN-HÉBERGEUR ELISE 🔻

1- Déclaration globale mensuelle avec pièces justificatives

TAXE DE SÉJOUR



TABLEAU DE BORD

MES HÉBERGEMENTS

MES DÉCLARATIONS

MES RÈGLEMENTS

MES ÉTATS RÉCAPITULATIFS

MES DEMANDES

MES DOCUMENTS

MON SIMULATEUR

PORTAIL D'INFORMATIONS

UNE QUESTION

Contacter le gestionnaire de la taxe de séjour :

CONTACTER

TABLEAU DE BORD > JE DÉCLARE

J'ENREGISTRE MES SÉJOUR

JE DÉCLARE

Liste des différentes déclarations que vous avez à saisir ou à valider.

JE DÉCLARE

9 DÉCLARATIONS MANQUANTES

Hébergement	Catégorie	Période	Actions	Sélectionn
MEUBLÉ DU TUTORIEL	Meublé de tourisme ★ 🚖 ★ ★	AVRIL 2022	DÉCLARER	hébergem
MEUBLÉ DU TUTORIEL	Meublé de tourisme 🚖 🚖 🚖 🚖	MAI 2022	DÉCLARER	plusieurs a
CHAMBRE D'HÔTES DU TUTORIEL	Chambre d'hôtes	AVRIL 2022	DÉCLARER	le mois à d
CHAMBRE D'HÔTES DU TUTORIEL	Chambre d'hôtes	MAI 2022	DÉCLARE.	Ce bouton
HÔTEL DU TUTORIEL	Hôtel de tourisme ★ ★ ★ ★	AVRIL 2022	DÉCLAF ER	🔸 permet de
HÔTEL DU TUTORIEL	Hôtel de tourisme 🚖 🚖 🚖 🚖	MAI 2022	DÉCLARE 1	un tutoriel
VILLAGE DE VACANCES DU TUTORIEL	Village de vacances 🚖 🚖 🚖 🚖	MARS 2022	DÉCLARER	vous alder
VILLAGE DE VACANCES DU TUTORIEL	Village de vacances 🚖 🚖 🚖 🚖	AVRIL 2022	DÉCLARER	
VILLAGE DE VACANCES DU TUTORIEL	Village de vacances 🚖 🚖 🚖 🚖	MAI 2022	DÉCLARER	

HÉBERGEUR TUTORIEL

On accède à la liste des déclarations à faire en cliquant sur le bouton JE DECLARE du Tableau de bord







Pour les hébergements à tarif fixe

Le formulaire de déclaration globale mensuelle pour les hébergements à tarif fixe avec pièces justificatives est proposé pour les hébergements des catégories suivantes : chambre d'hôtes ; hôtel et camping classés ; meublé de tourisme classé ; auberge collective.

TABLEAU DE BORD > JE DÉCLARE > NOUVELLE DÉCLARATION

Déclaration A0ÛT 2022 >

VILLAGE DE VACANCES DU SOLEIL

Village de vacances 🚖 🚖 🚖 🚖

FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES NUITÉES COLLECTÉES EN TANT QUE 3 ÉTOILES

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L2333-34 DU CGCT LA DÉCLARATION EN LIGNE DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE DU REGISTRE DES SÉJOURS DE LA COLLECTE

Ce registre comptabilise, à la date et dans l'ordre des perceptions effectuées, pour chaque hébergement loué, l'adresse du logement, le nombre de personnes ayant logé, le nombre de nuitées constatées, le montant de la taxe perçue ainsi que, le cas échéant, les motifs d'exonération de la taxe. À défaut les sanctions prévues à l'article L2333-34-1 du CGCT pourront être appliquées.

Si vous êtes une société, l'export de votre logiciel de facturation contenant ces données correspond au besoin

Transmettre le document

Types de nuitées

Assujetties non exonérées

Exonérées

Mineurs (Les personnes mineures)

Saisonniers (Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune)

Urgence (Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire)

Non payantes

Non assujettis



Insérer votre justificatif **OBLIGATOIRE** (registre des séjours) - 1 seul justificatif par déclaration

Saisir le nombre total de nuitées de taxe de séjour assujetties du mois concerné (le montant de taxe de séjour est calculé automatiquement)

Renseigner le nb d'exonérés

Cliquer sur ENREGISTRER puis valider la déclaration en cliquant sur le bouton CONFIRMER de la nouvelle fenêtre









Pour les hébergements à tarif proportionnel

Le formulaire de déclaration globale mensuelle pour les hébergements au tarif proportionnel avec pièces justificatives est proposé pour les hébergements sans classement en dehors des chambres d'hôtes et des auberges collectives.

TABLEAU DE BORD > JE DÉCLARE > NOUVELLE DÉCLARATION

Déclaration A0ÛT 2022 >

HÔTEL DU SOLEIL

Hôtel de tourisme 📩 📩 📩 📩

FORMULAIRE DE DECLARATION DES NUITEES COLLECTEES EN TANT QUE NON CLASSE

montant de la taxe perçue ainsi que, le cas échéant, les motifs d'exonération de la taxe. À défaut les sanctions prévues à l'article L2333-34-1 du CGCT pourront être appliquées.

Si vous êtes une société, l'export de votre logiciel de facturation contenant ces données correspond au besoin.

Transmettre le docu

Types de nuitées

Assujetties non exonérées

Exonérées

Mineurs (Les personnes mineures)

Saisonniers (Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune)

Urgence (Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire)

Non payantes

Non assujettis

Le nombre de nuitées correspond au nombre de nuits du séjour multiplié par le nombre de personnes ayant séjourné. Exemples : Un séjour d'une semaine pour 4 personnes comporte 7 nuits et 28 nuitées. Un séjour de 2 nuits pour 1 personne comporte 2 nuits et 2 nuitées.



Nombre de nuitées : 659 | Montant total : 853,20€ TOTAL

RETOUR

ENREGISTRER

Insérer votre justificatif **OBLIGATOIRE** (registre des séjours) - 1 seul justificatif par déclaration

Saisir le nombre total de nuitées de taxe de séjour assujetties du mois concerné

Saisir le montant total de taxe de séjour collecté

Renseigner le nombre d'exonérés

Cliquer sur **ENREGISTRER** puis valider la déclaration en cliquant sur le bouton CONFIRMER de la nouvelle fenêtre





2- Déclaration avec registre des séjours

Le formulaire de déclaration avec registre des séjours est proposé pour les hébergements des catégories suivantes : meublés de tourisme classés et non classés, chambres d'hôtes, auberges collectives, 10^{ème} nature sans classement (hébergements insolites...)

On accède à la liste des déclarations à faire en cliquant sur le bouton J'ENREGISTRE MES SEJOURS du Tableau de bord





PLATEFORME TEST

TABLEAU DE BORD

MES HÉBERGEMENTS

MES DÉCLARATIONS

MES RÈGLEMENTS

MES ÉTATS RÉCAPITULATIFS

MES DEMANDES

MES DOCUMENTS

MON SIMULATEUR

PORTAIL D'INFORMATIONS

TABLEAU DE BORD > REGISTRE DES SÉJOURS POUR L'HÉBERGEMENT : LA DÉTENTE

REGISTRE DES SÉJOURS POUR L'HÉBERGEMENT : LA DÉTENTE

Si votre opérateur numérique a collecté la totalité de la taxe de séjour due, alors vous n'avez pas à saisir les séjours correspondants. Si votre opérateur numérique n'a pas collecté la taxe de séjour et que vous l'avez fait vous-même, alors vous devez saisir les séjours correspondants.

			Exoneres			
Dates du séjour	Assujettis non exonérés	Mineurs	Saisonniers	Urgence	Non assujettis	Мо
					AUCUN SÉJOUR ENF	REGISTR

SYNTHÈSE DE MES SÉJOURS

Mois	Nombre de séjours	Nombre de nuitées	Montant total collecté	
Août 2021	0	0	0,00€	VALI

Le nombre de nuitées correspond au nombre total de nuits passées par les clients dans un hébergement ; deux personnes séjournant trois nuits dans un hébergement comptent ainsi pour six nuitées de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

1- Sélectionner l'hébergement voulu si vous en possédez plusieurs

MES REGISTRES 4 registres en attente de traitement

nent	Nature d'hébergement	Actions
nte	Meublé de tourisme	ACCÉDER AU REGISTRE DES SÉJOURS
bay	Meublé de tourisme	ACCÉDER AU REGISTRE DES SÉJOURS
BB	Meublé de tourisme	ACCÉDER AU REGISTRE DES SÉJOURS
ΑΥΤ	Chambre d'hôtes	ACCÉDER AU REGISTRE DES SÉJOURS

2- Ajouter les séjours un par un









TABLEAU DE BORD

MES HÉBERGEMENTS

MES DÉCLARATIONS

MES RÈGLEMENTS

MES ÉTATS RÉCAPITULATIFS

MES DEMANDES

MES DOCUMENTS

MON SIMULATEUR

PORTAIL D'INFORMATIONS

UNE QUESTION Contacter le gestionnaire de la taxe de séjour :

CONTACTER



J'ENREGISTRE MES SÉJOURS



Revenir à l'administration

TABLEAU DE BORD > NOUVEAU SÉJOUR

NOUVEAU SÉJOUR : ESPÉRANCE

- Si votre opérateur numérique a collecté la totalité de la taxe de séjour due, alors vous n'avez pas à saisir les séjours correspondants.

SÉJOUR

27/05/2021 au 31/05/2021 Du

ombre de nuits : 4

CALCUL DE LA TAXE DE SÉJOUR

Type d'occupants

Assujettis non exonérés

Exonérés

Mineurs (Les personnes mineures)

Saisonniers (Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune)

Urgence (Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire)

Non assujettis



TAXE DEUne solutionSÉJOURNouveauxTerritoires

Sélectionner les dates du séjour





TABLEAU DE BORD

MES HÉBERGEMENTS

MES DÉCLARATIONS

MES RÈGLEMENTS

MES ÉTATS RÉCAPITULATIFS

MES DEMANDES

MES DOCUMENTS

MON SIMULATEUR

PORTAIL D'INFORMATIONS

TABLEAU DE BORD > REGISTRE DES SÉJOURS POUR L'HÉBERGEMENT : LA DÉTENTE

REGISTRE DES SÉJOURS POUR L'HÉBERGEMENT : LA DÉTENTE

Si votre opérateur numérique a collecté la totalité de la taxe de séjour due, alors vous n'avez pas à saisir les séjours correspondants. Si votre opérateur numérique n'a pas collecté la taxe de séjour et que vous l'avez fait vous-même, alors vous devez saisir les séjours correspondants.

 	_		
 • ¥	n	n	ρ
~	-		-

Dates du séjour	Assujettis non exonérés	Mineurs	Saisonr
du 02/08/2021 au 08/08/2021	2	1	0

SYNTHÈSE DE MES SÉJOURS

Mois	Nombre de séjours	Nombre de nuitées	Мо
Août 2021	1	18	

Le nombre de nuitées correspond au nombre total de nuits passées par les clients dans un hébergement ; deux personnes séjournant trois nuits dans un hébergement comptent ainsi pour six nuitées de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

TABLEAU DE BORD > MES DÉCLARATIONS À SAISIR > NOUVELLE DÉCLARATION

DÉCLARATION AOÛT 2021

LA DÉTENTE

Meublé de tourisme ★ ★ ★ ★

LISTE DES SÉJOURS POUR LESQUELS VOUS AVEZ COLLECTÉ TOUTE LA TAXE DE SÉJOUR

		exonérés				
Dates du séjour	Assujettis non exonérés	r	is	Montant du séjour HT	Tarif par personne	Montant total collecté
du 02/08/2021 au 08/08/2021	2			1 000,00 €	2,78 €	33,36 €
du 09/08/2021 au 10/08/2021	2	VOUS ETES SUR LE POINT D'ENREGISTRER LA DECLARATION POUR AOÛT 2021 D'UN NOMBRE TOTAL DE 20 NUITÉES ET		50,00 €	1,25 €	2,50 €
Si vous détectez une erreur de saisie sur l'un d	de vos séjours, vous avez encore la p	POUR UN MONTANT DE 35,86€. CONFIRMEZ-VOUS CETTE DÉCLARATION ?	éjours	de l'hébergement.		
					TOTAL Nombre de nuitée	es : 20 │ Montant total : 35,86€
		Confirmer Annuler			RETOUR	VALIDER LE REGISTRE

rés



4- Un récapitulatif des séjours du mois apparaît avant la validation définitive du registre

Adresse : 20 Rue de l'aventure, 97354 REMIRE-MONTJOLY



3- Faire une déclaration à zéro

Même si vous n'avez aucun séjour à déclarer, il est nécessaire que le registre du mois échu soit à jour. Pour cela, si vous êtes dans l'un des cas suivants, il vous faudra faire une déclaration à zéro : - Hébergement ouvert à la location mais sans occupation (aucun client)

- Hébergement ouvert à la location mais sans occupation payante (ex: hébergement à titre gratuit de proches)
- Hébergement commercialisé <u>uniquement</u> via un tiers collecteur (ex: Gîtes de France, Booking, Airbnb, Abritel...)





TABLEAU DE BORD

MES HÉBERGEMENTS

MES DÉCLARATIONS

MES RÈGLEMENTS

MES ÉTATS RÉCAPITULATIFS

MES DEMANDES

MES DOCUMENTS

MON SIMULATEUR

PORTAIL D'INFORMATIONS

J'ENREGISTRE MES	S SÉJOURS	JE DÉC	CLARE	Revenir à l'	administratio	'n
TABLEAU DE BORD > MES DÉ	CLARATIONS À SA	ISIR > NOUVEL	LE DÉCLARA	TION		
DÉCLARATION	AVRIL	2021				
ESPÉRANCE					Meuble	é de touris
LISTE DES SÉJOURS	POUR LESQU	ELS VOUS A	VEZ COLL	ECTÉ TOU	TE LA TAXE	DE SÉJOUR
					exon	érés
Dates du séjour	Assujetti	s non exoné	rés	Mineurs	Saison	niers
					n a an ibilité da	
Si vous aetectez une erreur	ae saisie sur l'u	n de vos sejou	rs, vous ave	ez encore la	possibilite de	ie modifier d

5



ou de le supprimer en retournant sur le registre des séjours de l'hébergement.



TOUANEN-HÉBERGEUR ELISE -





J'ENREGISTRE MES SÉJOURS JE DÉCLARE Revenir à l'administration

TABLEAU DE BORD > MES DÉCLARATIONS À SAISIR > NOUVELLE DÉCLARATION

DÉCLARATION AVRIL 2021

J	ESPERANCE			Meublé de tou	irisme ★ ★ 🕇	r ★ ★ (Non classé)	Adresse :	Chemin du test, 97313 SAII	NT-GEORGES
TABLEAU DE BORD	LISTE DES SÉJOUR	S POUR LESQUELS VOUS AVEZ CO)LLECTÉ TOUT	E LA TAXE DE SÉJO	UR				
MES HÉBERGEMENTS				exonérés					
MES DÉCLARATIONS	Dates du séjour	Assujettis non exonérés	Mineurs	Saisonniers	Urgence	Non assujettis	Montant du séjour HT	Tarif par personne	Montant total collecté
MES RÈGLEMENTS									
S ÉTATS RÉCAPITULATIFS									
MES DEMANDES	Si vous détectez une erreu	r de saisie sur l'un de vos séjours, vous	avez e				stre des séjours de l'hébergem	ent.	
MES DOCUMENTS			vous	S VENEZ D'EFFECT	UER UNE DÉCL	ARATION INDIQUANT		TOTAL Nombre de nui	itées : 0 │ Montant total : 0,00€
MON SIMULATEUR			QUE	VOUS N'AVEZ RÉC DIRECT	OLTÉ AUCUNE Pour avrii	TAXE DE SÉJOUR EN		DETOUD	
RTAIL D'INFORMATIONS				VOTRE ÉTABLI	SSEMENT ÉTA	T-IL FERMÉ ?			VALIDER LE REGISTRE
				OUI	NON	ANNULER			
Confirm à zéro votre ét fermé ce	ner la déclarat en précisant ablissement e ou non penda tte période	tion si était ant		Afin de de fei - Se re - Repe - Cliqu - Séle - Ajou - Enre	d'éviter rmetur endre d érer l'h uer sur ctionn uter un	des reland e de votre dans le Me ébergeme le bouton er les dates commenta	ces inutiles, vo hébergement nu « Mes héb nt pour leque "Ajouter une s de début et e aire	ous avez la po depuis votre ergements » l indiquer une fermeture" de fin de la p	espace : e période de fer ériode de ferme
				En ca l'héb	s de ve ergeme	nte ou arré ent à votre	êt d'exploitation référent taxe	on, demande de séjour.	z la désactivation

MES ÉTATS

PORTAIL D

- rmeture
- eture
- on de



Vous recevez un accusé de déclaration par mail



dev@nouveauxterritoires.fr

Confirmation de l'enregistrement de votre décla

À : jerome payany

Madame, Monsieur,

Votre déclaration pour le mois d'octobre 2020 et l'hébergen montant de 12,80 € a bien été enregistrée le 08/06/2021 à

Vous pouvez la consulter et la modifier jusqu'au 90 du mois test1v4.taxesejour.fr

Veuillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sa

CC Plateforme TEST 1 rue du Lebel ZA plus 13010 Marseille Tél : 04 00 00 00 00 l dev@nouveauxterritoires.fr

Retrouvez tous vos services sur https://test1v4.taxesejour.f

⊟ ration pour le mois d'oct	Boîte detion - iCloud tobre 2020	hier à 14:55
nent La Vie Facile, d'un no 14:55 GMT +02:00.	ombre total de 18 nuitée(s	s) et pour un
s en cours en vous conne	ctant à votre compte sur l	a plateforme
alutations distinguées.		
<u>fr</u>		

Comment modifier une déclaration ?

Le paramétrage par défaut de la plateforme vous permet de modifier votre déclaration jusqu'au 30 du mois suivant la déclaration concernée.

1- Cliquer sur le menu MES DÉCLARATIONS depuis le Tableau de bord



Contacter le gestionnaire de la taxe de séjour

2- Une fois l'hébergement et/ou la période concerné(s) sélectionné(s), dans la colonne "Actions" cliquer sur l'icône crayon (disponible uniquement sur les déclarations pouvant être modifiées)

TABLEAU DE BORD > MES DÉCLARATIONS

MES DÉCLARATIONS DE L'HÉBERGEMENT : TEST

Sélectionnez un autre hébergement

ANNÉE 2022 Nuitées : 7 Montant taxe de séjour : 6,30 €

Mois	Année	PLEIN TARIF	EXONÉRÉES	OPÉRATEURS	NUITÉES	Montant	
JUIN	2022	7	0	0	7	6,30 €	
MAI	2022	Déclaration à faire					
AVRIL	2022	Déclaration à faire					
Période du 01/04/2022 au 30/06/2022		7	0	0	7	6,30 €	
MARS	2022		C	Déclaration à faire			
FÉVRIER	2022		C	Déclaration à faire			
JANVIER	2022	0	0	0	0	0,00€	
Période du 01/01/20	22 au 31/03/2022	0	0	0	0	0,00 €	





3- Vous pouvez ensuite ajouter votre justificatif ou le modifier, modifier le nombre de nuitées, le montant collecté au besoin, ... puis enregistrer la déclaration ainsi modifiée. ATTENTION : si vous ajoutez un document justificatif alors qu'il y en avait déjà un lors de la déclaration

ATTENTION : si vous ajoutez un document justificatif alors qu'il y en avait déjà un lors de la déclaration initiale, le nouveau document écrase le précédent. Il ne peut y avoir qu'un seul document par déclaration.



TABLEAU DE BORD

MES HÉBERGEMENTS

MES DÉCLARATIONS

MES RÈGLEMENTS

MES ÉTATS RÉCAPITULATIFS

MES DEMANDES

MES DOCUMENTS

MON SIMULATEUR

PORTAIL D'INFORMATIONS

UNE QUESTION

Contacter le gestionnaire de la taxe de séjour :

CONTACTER

TABLEAU DE BORD > MES DÉCLARATIONS > RÉCAPITULATIF DE LA DÉCLARATION DE JUIN 2022 POUR TEST

Modification de la déclaration de juin 2022 pour TEST

FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES NUITÉES COLLECTÉES EN TANT QUE 1 ÉTOILE

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L2333-34 DU CGCT LA DÉCLARATION EN LIGNE DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE DU REGISTRE DES SÉJOURS DE LA COLLECTE

Ce registre comptabilise, à la date et dans l'ordre des perceptions effectuées, pour chaque hébergement loué, l'adresse du logement, le nombre de personnes ayant logé, le nombre de nuitées constatées, le montant de la taxe perçue ainsi que, le cas échéant, les motifs d'exonération de la taxe. À défaut les sanctions prévues à l'article L2333-34-1 du CGCT pourront être appliquées.

Si vous êtes une société, l'export de votre logiciel de facturation contenant ces données correspond au besoin.

Types de nuitées

Assujetties non exonérées

Exonérées

Mineurs (Les personnes mineures)

Saisonniers (Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employe

Urgence (Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou

Non payantes

Non assujettis



	Nb de nuitées	Tarif	Total
	7	0,90€	6,30€
	0	0,00€	0,00€
és dans la commune)	0	0,00€	0,00€
u d'un relogement temporaire)	0	0,00€	0,00€
	0		
		TOTAL Nombre de nu	uitées : 7 Montant total : 6,30€
			RETOUR

-

-

Pays de version TAXE DE SÉJOUR 2020 Etat récapitulatif Référence : TTE8719232304ERAP Date d'émission : 12/02/2021 Guillaume GERMAIN 5 Cours de l'Arche Guédon					
13002 Marseille FRANCE					
TTE3HT@ - Boliv place aux huiles	/ard 97300 CAYENNE		Hôtel de tourisme Capacité : 40 personnes		
	Période de p	perception du 01/10/	2020 au 31/1	12/2020	
Maia		DETAIL DU NON	ABRE DE NU	ITEES TOTAL	Total (ourse)
MOIS	ND TOTAL NUITEES	i arit applicable	Payantes	Non payantes	Total (euros)
Octobre 2020	34	1,50€	30	4	45,00€
Novembre 2020	0	1,50€	0	0	0,00€
Décembre 2020	1650	1,50€	1620	30	2 430,00€
Total à reverser 2 475,00€					

Pénalités applicables : Art.L. 2333-38 du CGCT

« ...Tout retard dans le versement du produit de la taxe donne lieu à l'application d'un intérêt égal à 0,20 % par mois de retard.

A retourner avant le 22/02/2021

Teste V4 1 - Taxe de séjour 36 rue Maille 13005 Marseille

Modes de règlement

🔲 par chèque à l'ordre : Régie Test 1 V4 par virement bancaire, sur le compte NT761001197100000200666237 FAKTEST1 par carte bancaire sur place Directement par paiement en ligne, en vous connectant à la plateforme

Joindre à votre règlement l'état récapitulatif.

Signature

4- En fin de période, un état récapitulatif du quadrimestre vous est automatiquement envoyé par mail

> Vous pouvez alors choisir d'effectuer votre reversement:

- En ligne depuis votre espace hébergeur (CB ou prélèvement unique)
- Par chèque à l'ordre du Trésor Public, à transmettre à l'Office de Tourisme accompagné de votre état récapitulatif

NB : l'état récapitulatif ne peut être généré que si toutes les déclarations de la période concernée ont été enregistrées



C C

JE DÉCLAR





TABLEAU DE BORD

MES HÉBERGEMENTS

MES DÉCLARATIONS

MES RÈGLEMENTS

MES ÉTATS RÉCAPITULATIFS

MES DEMANDES

MES DOCUMENTS

MON SIMULATEUR

PORTAIL D'INFORMATIONS

UNE QUESTION Contacter le gestionnaire de la taxe de séjour :

TAXE DE

CONTACTER

SÉJOUR Serritoires

Une solution



JE PAYE EN LIGNE

Si ce n'est pas le cas, il faudra saisir les déclarations manquantes.



Comment payer en ligne ?





PLATEFORME DÉMO

TABLEAU DE BORD

MES HÉBERGEMENTS

MES DÉCLARATIONS

MES RÈGLEMENTS

MES ÉTATS RÉCAPITULATIFS

MES DEMANDES

MES DOCUMENTS

MON SIMULATEUR

PORTAIL D'INFORMATIONS



UNE QUESTION

Contacter le gestionnaire de la taxe de séjour :

CONTACTER





TABLEAU DE BORD > JE PAYE EN LIGNE

1 RÈGLEMENT MANQUANT

Je paye en ligne

ల JE DÉCLARE

JE PAYE EN LIGNE Revenir à l'administration

Sélectionnez les états récapitulatifs que vous souhaitez payer.

Hébergement	Référence	Période	
LA ROSERAIE	TTE15045363506ERAP	Du 01/07/2022 au 30/09/2022	



STEPHANE COURONNE -

En cliquant sur le bouton JE PAYE EN LIGNE du Tableau de bord, vous accédez à la liste des états récapitulatifs restants à payer. Ces derniers sont sélectionnés par défaut.

1- Paiement par carte bancaire



1- Renseigner les champs demandés et cliquer sur "valider"

Collectivité: TAXE DE SEJOUR Montant de la transaction : 20,70 €

	Informations de la carte	
Détails de la transaction		VISA
Référence de la transaction : PAYFIP000000061954233	Veuillez saisir les informations de votre paiement	
Référence commande : TTE11855232431ERAP	Numéro de carte :	
Comptable : TAXE DE SEJOUR	Date d'expiration :	
Identifiant du commerçant : 228001207540001	Mois : 01 ~ Année : 2022 ~ Cryptogramme visuel :	
Cas de paiement : Paiement unique		
E-mail : celiatoune@hotmail.com		Valider
	Selon votre établissement bancaire, vous pourrez être redirigé vers la page d'authentification de votre banque avant la validation de votre paiement.	
	PAIEMENT SÉCURISÉ SECURE ID Check	

Protection vie privée

Sips e-payment solution

Secured by WORLDLINE

Copyright © 2022





NB: Le montant minimum pour payer par carte bancaire est de 1,00 € et le montant maximum est de 999 999 999,99 €.

: TEST REGIE SPL e la transaction : 10,00 €

Tous droits réservés	de la transaction
9 a	e la transaction : oût 2019
Nur	néro de carte :
50	17#########02
Réf	érence de la transaction :
001	1587PAYFIP000000000094311
Réf	érence commande :
TVS	5656URFDGH
Con	nptable : ST TIPI REGIE SPL
Ide	ntifiant du commerçant :
228	8000001410001
Nur	néro de contrat carte :
987	76543014
E-m	iail :
tipi	.admin@dgfip.finances.gouv.fr
Nur	néro d'autorisation :
717	7174

Informations de paiement

Votre paiement a été accepté. Nous vous conseillons de conserver vos informations de paiement.

Impression PDF

2- Lorsque le paiement a été accepté, l'écran de confirmation apparaît, vous pouvez ensuite récupérer votre accusé de paiement en PDF. **Cliquer sur "continuer" pour être redirigé vers** la plateforme.



2- Paiement par prélèvement unique

1- Ce mode de paiement s'effectue à partir de votre compte particulier sur le site impots.gouv.fr. Utilisez vos identifiants pour ce site et cliquez sur "connexion"

PayFiP est un service de paiement en ligne sécurisé à destination des usagers des administrations publiques. Pour l'utiliser, vous devez saisir les identifiants demandés pour accéder au site impots.gouv.fr.

Connexion avec mes identifiants impots.gouv.fr

Numéro fiscal

1234567891011

Mot de passe

•••••

Numéro fiscal perdu | Mot de passe oublié

Connexion

Je n'ai pas encore d'espace particulier sur impots.gouv.fr

Créer mon espace particulier

2- Choisir le compte bancaire sur lequel le prélèvement sera effectué

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	La solution de paiement de la Direction Générale des Finances Publiques
Bonjour Usager fictif,	
Veuillez sélectionner le compte bancaire	que vous désirez utiliser pour votre paiement.
Choix du compte bancaire	3
BANQUE DE FRANCE XXST83 COMPTE DE TEST	
Or a forma dan ant à la lai Winformatione at B	Annuler
concernent en adressant votre demande	bertes" du 6 janvier 1978 modifiee, vous pouvez exercer votre droit d'acces et de rectification aux informatio à l'adresse suivante : bureau.caprecouvrement-payfip@dgfip.finances.gouv.fr
	Cet écran est une simulation du parcours usager PayFiP







La solution de paiement de la Direction Générale des Finances Publ

Validation du paiement

Référence de la facture

TEST-ACTIVATION

Compte Bancaire

FR76-XXXX-XXXX-XXXX-XXXX-XXXX-077

Je valide les informations indiquées et autorise le comptable public à présenter un ordre de prélèvement su

Valider

Annuler



Paiement de tests

4- L'écran de confirmation apparaît, vous pouvez alors récupérer une confirmation de paiement en PDF puis cliquer sur « Fermer » pour être redirigé vers la plateforme

iques	
Montant	
300,00 €	
r le compte bancaire que j'ai sélectionné	

3- Cocher la case pour valider les informations et autoriser le prélèvement, puis cliquer sur « Valider »



Confirmation de paiement

Votre ordre de paiement a bien été enregistré le JJ/MM/AAAA à HH:MM

au profit de : REGIE FICTIVE

Sous le numéro 112233445566-tip sur le compte bancaire FR76-XXXX-XXXX-XXXX-XXXX-XXXX-077

(Etablissement teneur du compte : BANQUE DE FRANCE – COMPTE DE TEST et titulaire du compte : Usager Fictif) pour un montant de 300,00 €.

Le mandat qui autorise ce prélèvement porte la Référence Unique de Mandat (RUM) n°Pdeed6712c18d11e84f87658723f7a55d.

Vous serez prélevé sur votre compte 3 jours ouvrés à compter d'aujourd'hui soit le JJ/MM/AAAA.

Vous recevrez la notification de votre paiement par courriel à l'adresse : test@operateur.fr









Pour vous aider dans vos démarches, vous recevrez avec vos identifiants Le guide hébergeur de la télédéclaration



1 CALCULER

Votre portail : https://paysdenay.taxesejour.fr

- Propose un outil pour calculer le montant à percevoir dans la rubrique «Tarifs & mode de calcul»
- Récapitule toute l'information sur la taxe de séjour et ses modalités d'application sur votre territoire
- Permet l'accès à votre compte personnel en cliquant sur « JE DÉCLARE MES NUITÉES »

Consultez le « Guide de la facturation » qui correspond au tarif applicable à votre hébergement. Téléchargez-le depuis votre portail.

2 COLLECTER

La taxe de séjour est perçue auprès des personnes hébergées à titre onéreux dès lors qu'elles sont assujetties et non exonérées. La perception se fait avant le départ de ces personnes.

Conformément à l'Article L2333-34 les logeurs, les hôteliers, les propriétaires, les intermédiaires et les professionnels sont tenus de faire une déclaration lorsqu'ils reversent le produit de la taxe collectée. Sur cette déclaration doivent figurer pour chaque hébergement loué : la date à laquelle débute le séjour, la date de la perception, l'adresse de l'hébergement, le nombre de personnes ayant séjourné, le nombre de nuitées constatées, le prix de chaque nuitée réalisée lorsque l'hébergement n'est pas classé, le cas échéant, le numéro d'enregistrement de l'hébergement prévu à l'Article L. 324-1-1.

Vous êtes donc dans l'obligation légale de tenir un registre des séjours.Ce registre est mis à disposition sur votre compte pour votre ou vos hébergements. Vous pouvez au choix, ajouter les séjours au fur et mesure qu'ils se déroulent, ou en une seule fois juste avant de déclarer

SE CONNECTER



Cliquez sur le bouton "Je déclare mes nuitées".

Connectez-vous* avec votre adresse mail et le mot de passe que vous avez choisi lors de l'activation de votre compte.

Pour vous connecter, il vous faudra avoir activé votre compte grâce au courriel d'activation ou au code d'activation reçu par courrier postal. Si vous n'avez reçu aucun des deux, contactez-

OPÉRATEURS NUMÉRIQUES

La déclaration porte sur les nuitées que vous avez commercialisées et pour lesquelles vous avez perçu la taxe de séjour. Si pour vous commercialiser vous utilisez les services d'opérateurs numériques qui ont collecté pour vous la taxe de séjour et qui vous ont indiqué qu'ils reverseraient à votre collectivité la taxe de séjour, vous n'avez pas à déclarer ces nuitées. Si vous n'avez commercialisé directement aucune nuitée, indiquez pour le mois donné 0 dans votre déclaration et validez la. À la guestion « Votre hébergement était-il fermé ? », répondez « Non ».

3 DÉCLARER

Chaque début de mois, vous recevez par courriel une invitation à déclarer.

3.1 Vous êtes un professionnel ou vous avez une obligation de comptabilité, vous bénéficiez de la déclaration simplifiée, vous l'accompagnez de l'export de votre logiciel de facturation comme pièce justificative et ne déclarez que le nombre de nuitées commercialisées et les montants collectés.

3.2 Vous êtes un particulier, la démarche en ligne dépend de l'activation ou non du registre des séjours pour vos hébergements

- Le registre des séjours en ligne est activé : > Une fois que vous avez indiqué toutes les nuitées commercialisées pour chaque séjour du mois à déclarer dans le registre de
- votre hébergement, vous le valider et la déclaration s'effectue automatiquement. Le registre des séjours en ligne n'est pas activé : > Vous pouvez demander au gestionnaire d'activer le registre des séjours en ligne pour votre ou vos hébergements

> Si non, vous renseignez le nombre total de nuitées collectées et le nombre de nuitées exonérées de taxe de séjour pour chacun de vos hébergement et vous devez importer le document exigé par la loi sur lequel figure : la date à laquelle débute le séjour ; la date de la perception ; l'adresse de l'hébergement ; le nombre de personnes ayant séjourné ; le nombre de nuitées constatées ; le cas échéant, le numéro d'enregistrement de l'hébergement comme prévu par l'article L.2333-34

Si vous n'avez commercialisé aucune nuitée, validez simplement votre registre des séjours en ligne à 0. Si ce registre n'a pas été activé, effectuez une déclaration à 0.

Si votre établissement va être fermé pour de longues périodes, indiquez-le dans le menu « MES HÉBERGEMENTS ». Les déclarations des mois entièrement couverts par la période de fermeture seront alors indiquées comme fermées. Vous ne recevrez pas d'invitation à déclarer pour les mois concernés.

4 REVERSER

Lorsque tous les mois d'une période sont déclarés, vous recevez par courriel ou par voie postale les informations vous permettant de reverser la taxe de séjour que vous avez collectée.



- Comment se connecter - Déclarer en 2 minutes chrono **Reverser la taxe de séjour** collectée



Autres documents téléchargeables depuis la plateforme https://paysdenay.taxesejour.fr/



1 QUI PAIE LA TAXE DE SÉJOUR ?

Conformément à l'article L2333-29 du CGCT,

« la taxe de séjour est établie sur les personnes qui ne sont pas domiciliées dans la commune ». L'assujetti paie la taxe de séjour à l'hébergeur qui reversera la totalité des taxes collectées à la collectivité en son nom.

Les exonérations prévues par l'article L2333-31 du CGCT sur présentation d'un justificatif sont :

- Les personnes mineures
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire de la collectivité
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire

2 QUI COLLECTE LA TAXE DE SÉJOUR ?

Tous les hébergements sont concernés dès lors que le séjour se fait à titre onéreux et ceci que vous soyez professionnel ou non, même s'il s'agit de votre résidence principale.

Article L2333-33

La taxe de séjour est perçue sur les assujettis définis à l'article L. 2333-29 par les logeurs, les hôteliers, les propriétaires, les autres intermédiaires lorsque ces personnes recoivent le montant des loyers qui leur sont dus et les professionnels qui, par voie électronique, assurent un service de réservation ou de location ou de mise en relation en vue de la location et qui sont intermédiaires de paiement pour le compte de loueurs non professionnels.

La taxe est perçue avant le départ des assujettis alors même que, du consentement du logeur, de l'hôtelier, du propriétaire ou du principal locataire, le paiement du loyer est différé.

3 QUEL EST LE TARIF À PARTIR DU 01/01/2023 ?

Le tarif de la taxe de séjour des hébergements sans classement ou en attente de classement sauf les chambres d'hôtes, hébergements de plein air et auberges collectives est proportionnel.

Il est de 5% du coût HT de la nuitée (avec un maximum de 0,70 €) Ce tarif est ensuite majoré de 10% au titre de la taxe additionnelle départementale.

DÉLIBÉRATION DU 28-09-2020 La période de perception est du : Du 1^{er} janvier au 31 décembre

L'AFFICHE DES TARIFS EST DISPONIBLE DANS VOS DOCUMENTS L'affichage des tarifs de la taxe de séjour dans votre établissement est obligatoire, conformément à l'article R2333-49 du CGCT.

4 QUELS SONT LES TARIFS À PARTIR DU 01/01/2023 ?

Pour calculer le montant de la taxe de séjour au réel pour un séjour, il faut commencer par calculer le tarif de taxe proportionnelle qui correspond à 5% du coût HT de la nuitée, plafonné à 0,70 €. Ce tarif est ensuite majoré de 10% au titre de la taxe additionnelle départementale. Puis il faut multiplier ce tarif applicable par le nombre de nuitées du séjour, puis par le nombre de personnes assujetties non exonérées.

EXEMPLE 1 : Une famille composée de 2 adultes et de 2 enfants de 19 et 16 ans ayant séjourné 7 nuits dans un meublé non classé pour un prix de 378 € HT devra payer :
Prix de la location par nuit :

Tarif de la taxe, taxe additionnelle incluse : 0,68 + 0,07 = 0,75 € Taxe de séjour à facturer : 0,75 € x 7 nuits x 3 assujettis = 15,75 € ors de chaque calcul, procédez à l'arrondi au centième

Pour un résultat de 1,66666 € ; l'arrondi sera de 1,67 € Pour un résultat de 1,33333 € : l'arrondi sera de 1,33 €

LES OPÉRATEURS NUMÉRIQUES

La loi oblige, depuis le 1^{er} janvier 2019, les plateformes intermédiaires de paiement pour des loueurs non professionnels à collecter la taxe de séiour et en reverser le produit à la collectivité Pour savoir si votre opérateur collecte la taxe de séjour pour votre compte, renseignez-vous auprès de son service client !

OBLIGATIONS LIÉES AUX DÉCLARATIONS

- Pour déclarer les nuitées que vous avez collectées, nous avons créé la plateforme web de télédéclaration : https://paysdenay.taxesejour.fr
- Pour vous connecter, il vous faudra avoir activé votre compte grâce au courriel d'activation ou au code d'activation reçu par courrier postal.

Si vous n'avez reçu aucun des deux, contactez-nous.

- Pour connaitre les démarches à suivre pour télédéclarer, consultez le guide de la télédéclaration de la taxe de séjour au réel.
- Les meublés de tourisme et les chambres d'hôtes sont soumis à déclaration préalable en mairie. Vous trouverez toutes les informations et tous les documents nécessaires sur le portail d'information et de connexion de la plateforme web de télédéclaration.

Pour plus de détails sur la collecte par les opérateurs numériques, les dates de reversements et sur vos obligations, rendez-vous sur : https://paysdenay.taxesejour.fr



TAXE DE Nouveaux SÉJOUR Territoires

EXEMPLE 2 : Une fa Infants de 14 et 12 lôtel non classé po	mille composée de 2 adultes et de 2 ans ayant séjourné 1 nuit dans un ur un prix de 400 € HT devra payer :	
rix de la nuitée :		
	Pour calculer le montant de taxes de séjour à percevoir, un outil est à votre disposition dans la rubrique « Tarifs & mode de calcul » sur	
	htlps://paysdenay.taxesejour.fr	

Crédits photos : Devin Kleu Unsplast



Les guides de la facturation:

hébergements classés (tarif fixe) hébergements non classés (tarif proportionnel)



Affiches des tarifs de la taxe de séjour





Au prix de votre séjour dans cet établissement s'ajoute une taxe de séjour perçue par l'hébergeur pour le compte de la Communauté de communes du Pays de Nay et du conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, du conseil départemental des Hautes-Pyrénées. Cette taxe est calculée en fonction de la catégorie d'hébergement et du nombre de personnes y séjournant.

Tourist tax will be added to the price of your stay. This tax will be collected by the accommodation provider you are staying at, on behalf of Communauté de communes du Pays de Nay and conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, conseil départemental des Hautes-Pyrénées . This tax is based on type of accommodation and number of people.

TARIFS DE LA TAXE DE SÉJOUR		TAX PRIC
Par personne et par nuit en vigueur au 01/01	/ 2023	Per person and per night in effect at 01/01/202
	DÉLIBÉRATION DU 28-09-2020	

Pour les hébergements classés en étoiles ainsi que pour les palaces, chambres d'hôtes, auberges collectives, aires de camping-cars, terrains de camping et de caravanage et ports de plaisance, les tarifs sont fixés en euros, par nuit et par

The rates for ranked accommodations in stars, palaces, bed and breakfast, group hostels, camper van's areas, campsites and caravan pitches and yacht harbours are fixed in euros, per night and per taxable person, according to the nature and category of the accommodation.

Hôtels, meublés et résidences de tourisme / Hotels, furnished flats of tourism and holiday residences

personne assujettie, selon la nature et la catégorie de l'hébergement.

lassement touristique / Tourist ranking	Tarif */Rate *		
* [™] Palaces	0,77 €		
	0,77 €		
	0,77 €		
۲	0,55 €		
۲	0,55 €		
	0,55 €		

Villages de vacances / Vacation Villages

Taxe additionnelle départementale de 10% incluse

10% departmental additional tax included.

ssement touristique / Tourist ranking

Classement touristique / Tourist ranking	Tarif */ Rate *
	0,55 €
۲	0,22 €
Non classés	

Hébergements hors classement / Accommodations without ranking

rif */ Rate *	Nature / Type	Tarif */ Rate *
0,55 €	Auberges collectives /Group hostels	0,55 €
	Chambres d'hôtes / Bed & Breakfast	0,55 €
0,55 €	Aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristique par tranche de 24h / Camper van's areas and tourist carparks for a duration of 24 hours	0,55 €
	Ports de plaisance / Yacht Harbour	0,22 €

Campings / Campsites

CONDITIONS D'EXONÉRATION

- Sont exemptés de la taxe, selon l'article L. 2333-31 du CGCT : • Les personnes mineures
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur
- le territoire de la collectivité • Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou
- d'un relogement temporaire
- Minors / People under 18
 Seasonal contractors employed on the Territory
- People benefiting from an emergency housing or a temporary rehousing

Are exempt from tax according to article L. 2333-31 of CGCT :

Office de Tourisme Place du 8 mai 1945 - 64800 NAY 05 59 13 00 91 | paysdenay@taxesejour.fr | https://paysdenay.taxesejour.fr

Edition : février 2023

TAX EXEMPTION

« Le tarif de la taxe de séjour est affiché chez les logeurs, hôteliers, propriétaires ou autres intermédiaires chargés de percevoir la taxe de séjour« (art. <u>L. 2333-33 du CGCT)</u>



Au prix de votre séjour dans cet établissement s'ajoute une taxe de séjour perçue par l'hébergeur pour le compte de la Communauté de communes du Pays de Nay et du conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, du conseil départemental des Hautes-Pyrénées. Cette taxe est calculée en fonction de la catégorie d'hébergement et du nombre de personnes y séjournant. TAXE DE SÉJOUR TOURIST TAX

Tourist tax will be added to the price of your stay. This tax will be collected by accommodation provider you are staying at, on behalf of Communauté de communes du Pays de Nay and conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, conseil départemental des Hautes-Pyrénées. This tax is based on the type of accommodation and the number of people.

TARIF DE LA TAXE DE SÉJOUR PROPORTIONNELLE	PROPORTIONAL TAX RATE
Par personne et par nuit en vigueur au 01/01/2023	Per person and per night in effect at 01/01/2023
DÉLIBÉRATION DU 28-09-2020	

Pour les hôtels, meublés, résidences et villages de vacances sans classement ainsi que tout hébergement non classable excepté les auberges collectives, chambres d'hôtes, hébergements de plein air, le tarif de taxe proportionnelle correspond à 5,00% du coût HT de la nuitée ⁽¹⁾, plafonné à 0,70€ + taxe additionnelle.

The proportional rate for unranked hotels, furnished flats of tourism and holiday residences, vacation villages as well as any unclassifiable accommodation exclusive of group hostels, bed and breakfast and outdoor accommodations is 5,00% of the overnight stay per person⁽¹⁾, capped at a maximum of 0,70€ + additional tax.



(1) Coût HT de la nuitée = Prix de l'hébergement HT pour le séjour / Nombre de nuits du séjour / Nombre d'occupants
(2) Majoration de 10 % au titre de la taxe additionnelle départementale.



(1) Overnight stay rate per person = accommodation price excl tax for the stay / Number of nights of the stay / Number of occupants

(2) Increase of 10 % corresponding to the departmental tax.

CONDITIONS D'EXONÉRATION

Sont exemptés de la taxe, selon l'article L. 2333-31 du CGCT :

- Les personnes mineures
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire de la collectivité
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire

TAX EXEMPTION

Edition : février 2023

Are exempt from tax according to article L. 2333-31 of CGCT :

- Minors / People under 18
- Seasonal contractors employed on the Territory
- People benefiting from an emergency housing or a temporary rehousing

Office de Tourisme Piace du 8 mai 1945 - 64800 NAY 05 59 13 00 91 | paysdenay@taxesejour.fr | https://paysdenay.taxesejour.fr

Calendrier

- Portail d'information ouvert
- Invitations à activer votre compte expédiées par courrier papier ou par e-mail dès le 3 mars
- Vous devrez déclarer les nuitées de février avant le 15 mars et avant le 15 de chaque mois par la suite
- Reversement à la fin de la période de perception :
 - 31 mai pour les taxes collectées du 1^{er} janvier au 30 avril (du 1^{er} février au 30 avril exceptionnellement cette année puisque le mois janvier a été déclaré avec le 3^{ème} quadrimestre 2022)
 - 30 septembre pour les taxes collectées du 1^{er} mai au 31 août
 - 31 janvier pour les taxes collectées du 1^{er} septembre au 31 décembre

Pour toute question technique sur la plateforme

https://paysdenay.taxesejour.fr/

Par mail : depuis le formulaire d'aide sur votre espace hébergeur

Par téléphone : 04 84 89 57 00 (du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Appel gratuit)

Pour toute question sur la taxe de séjour en général

https://paysdenay.taxesejour.fr/

Par mail : <u>paysdenay@taxesejour.fr</u>

Par téléphone : 05 59 13 00 91

